



MONTAIGU
VENDÉE

Rapport d'orientations budgétaires

de l'année budgétaire 2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026	3
1.1. Le contexte économique et financier au niveau national.....	3
1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques	3
1.3. Les principales mesures des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales	4
a) Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics	4
b) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales	5
c) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée	5
1.4. Le contexte financier local.....	5
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL	7
2.1. La section de fonctionnement.....	7
a) Les recettes de fonctionnement	7
b) Les dépenses de fonctionnement.....	9
c) Les données relatives au personnel communal	11
d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles.....	15
2.2. Les perspectives d'investissement	16
a) La programmation des investissements	16
b) Les dépenses d'investissement.....	17
c) Les recettes d'investissement.....	18
d) L'équilibre.....	18
e) La gestion de la dette	18
3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES	20
3.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité	20
3.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres	21
3.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain	22
4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	23

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport d'orientations budgétaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération,
- à la durée effective du travail dans la commune.

Dans les communes de plus de 20 000 habitants et plus, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté par le gouvernement Bayrou en juillet 2025. Ce document poursuit l'objectif de redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de 43,8 milliards d'euros.

Toutefois, la récente nomination du Premier Ministre Sébastien Lecornu peut influencer sur la présentation du projet de Loi de Finances 2026.

1.1. Le contexte économique et financier au niveau national

Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz.

D'autre part, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2025. L'effet de la hausse des droits de douane américains serait plus modéré en France, traduisant une plus faible exposition au commerce avec les Etats-Unis que le reste de la zone Euro. Selon la projection de la Banque de France en juillet 2025, les conséquences sur l'inflation seraient faibles en France, sous réserve de la position européenne sur la politique commerciale.

La **croissance** ralentirait en 2025 à +0,6%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec les politiques commerciales exposées ci-dessus. L'estimation de croissance pour 2026 serait améliorée à +1% et à +1,2% en 2027.

L'**inflation** se normaliserait en 2025 à 1%, inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +5,7% en 2023 et de + 2,3% en 2024. Cette faible inflation s'explique par une contribution négative de l'inflation énergétique et la baisse des cours du pétrole début 2025. En revanche, les produits alimentaires seraient affectés par les négociations commerciales qui se répercutent sur les prix finaux. On observe également une augmentation des coûts des services, présentant une certaine inertie malgré le ralentissement des salaires.

Pour 2026, la prévision d'inflation est estimée à + 1,4%.

La progression des salaires de +0,5% et le ralentissement de l'inflation devrait soutenir le pouvoir d'achat des ménages et avoir un effet moteur sur la **consommation** des ménages (+0,73%), en dépit d'une augmentation du chômage. Toutefois, les ménages ont plus tendance à épargner, signe d'une confiance moins forte dans le contexte économique. Ce même contexte incertain freine l'**investissement**, tant des ménages que des entreprises. Les tensions commerciales rendraient l'investissement atone en 2025, avant une reprise escomptée en 2026 grâce à de meilleures conditions de financement.

En effet, en réponse à la normalisation de l'inflation, les banques centrales poursuivent leur politique monétaire pour abaisser les taux directeurs depuis le second semestre 2024.

1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques

Initialement prévu à 5,2% en Loi de Finances 2025, le déficit public se dégraderait à 5,4% en 2025. Cette dégradation s'explique, d'une part, par le renchérissement du coût des services et de la charge d'intérêts et, d'autre part, par des recettes fiscales moins dynamiques qu'attendu.

En 2025, la **dépense publique** hors crédits d'impôts devrait encore augmenter par rapport à 2024, à plus de 56%.

En cause, le niveau **d'endettement** de la France qui ne cesse de progresser, pour atteindre 3 346 milliards d'euros début 2025, ce qui fait de la France le 3^{ème} pays européen le plus endetté derrière la Grèce et l'Italie. La charge des intérêts d'emprunt devrait atteindre 66 milliards d'euros en 2025, volume qui a doublé en 7 ans, en raison de taux de financement qui augmentent constamment depuis 2021. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1^{er} poste de dépense de l'Etat, devant l'éducation et la défense. Le ratio d'endettement augmenterait logiquement à 116,2% du PIB, pour atteindre 120% en 2027, bien au-dessus de la zone euro dans son ensemble (90%).

La trajectoire des Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 escompte un **déficit public** de 5,4% en 2025, soit 57% du PIB. L'objectif est de réduire le déficit en 2025 à 4,6 % en 2026, pour revenir sous le seuil de 3% en 2029, objectif inchangé par rapport à la loi de finances pour 2025.

1.3. Les principales mesures des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales

A la date de présentation du présent rapport, le projet de loi de finances 2026 n'est pas publié. Sont donc retenues les dispositions contenues dans les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté en juillet 2025.

Ce document fixe un total de dépenses publiques de 1 722 milliards d'euros, tenant compte d'une modération de la dépense comprise entre 30 milliards et 43,8 milliards d'euros.

Les collectivités seraient mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros par les mesures suivantes.

a) Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Le Plafonds de dépenses du projet de Loi de Finances 2025 prévoit dans ses différents articles une contribution des collectivités au redressement des comptes publics, à hauteur de 5,3 Md€ dont les mesures sont les suivantes :

- **2 Md€** au titre de la Reconstitution du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement. Les modalités de répartition de ce fonds institué en 2025 seront probablement modifiées.
- **1,2 Md€** au titre de la réduction des allocations compensant la réduction de 50% des bases industrielles, mise en place dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'économie en 2021
- **0,7 Md€** au titre du gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Cette fraction aurait dû augmenter de 2,72 suivant la croissance nationale de la TVA.
- **0,5 Md€** au titre de la minoration des variables d'ajustement, pour contraindre la Dotation Globale de Fonctionnement, notamment sur le Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- **0,2 Md€** au titre de la réduction des subventions d'investissement, à l'exception de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et de la Dotation Politique de la Ville, arguant de la fin du mandat communal et intercommunal en 2026
- **0,7Md€** au titre du différé d'un an du versement du FCTVA pour les intercommunalités, 2026 constituant une année blanche.

Pour la commune de Montaigu-Vendée, l'impact financier est estimé à 150 k€, au stade des orientations budgétaires pour 2026.

S'y ajoute la deuxième augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 34,65 % à 37,65% pour 2026. Cette hausse se poursuivra en 2027 et 2028 dans les mêmes proportions. Cette mesure représenterait une charge supplémentaire des collectivités de 1,4Md€.

Pour Montaigu-Vendée, cette mesure alourdirait les charges de personnel de 67 k€ en 2026.

b) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 prévoient de reconduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements, à périmètre constant, à hauteur de 27,4 Md€. Pour garantir cette enveloppe, c'est principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui servirait de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, avec un écrêtement légèrement supérieur.

Il est également prévu de rétablir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au profit des régions, en remplacement de la fraction de TVA qui leur avait été attribuée.

c) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2025, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 1,7%.

Pour 2026, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2025. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation prudente de +1% sera retenue dans les orientations budgétaires de Terres de Montaigu pour 2026.

Compte tenu du contexte politique national, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2026.

1.4. Le contexte financier local

Le budget 2026 est projeté dans la continuité de l'exercice 2025, sans modification de périmètre d'intervention.

Dans le même temps, les premières annonces des orientations du Projet de Loi de Finances 2026 et l'objectif de redressement des comptes publics auront des impacts financiers pour Montaigu-Vendée. Elles ont obligé à poser des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses.

Dans le même temps, le **contexte économique** subit moins largement l'inflation des derniers exercices mais le **contexte politique** influe sur la préparation budgétaire, sans connaissance à ce jour du projet de Loi de Finances 2026. Aussi, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires.

Des modifications budgétaires pourraient donc intervenir au stade du budget primitif en novembre 2025, voire du budget supplémentaire au printemps 2026.

A noter également que les résultats 2025, qui ne seront pas encore connus lors du vote du budget primitif, seront constatés dans le budget supplémentaire 2026. Ils ne sont donc pas pris en compte dans l'équilibre provisoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS se sont inscrits dans un schéma de mutualisation avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS. Les engagements réciproques, tant juridiques que financiers, sont inscrits dans la convention de mutualisation approuvée par les 4 instances décisionnelles en décembre 2022. Les orientations budgétaires 2026 tiennent compte de cette organisation mutualisée.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la commune de Montaigu-Vendée applique la nomenclature M57. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette

nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, conséquent la transparence financière.

Il est précisé que le compte financier unique (CFU) pour les budgets gérés en M57 sera présenté à compter de la clôture d'exercice 2025.

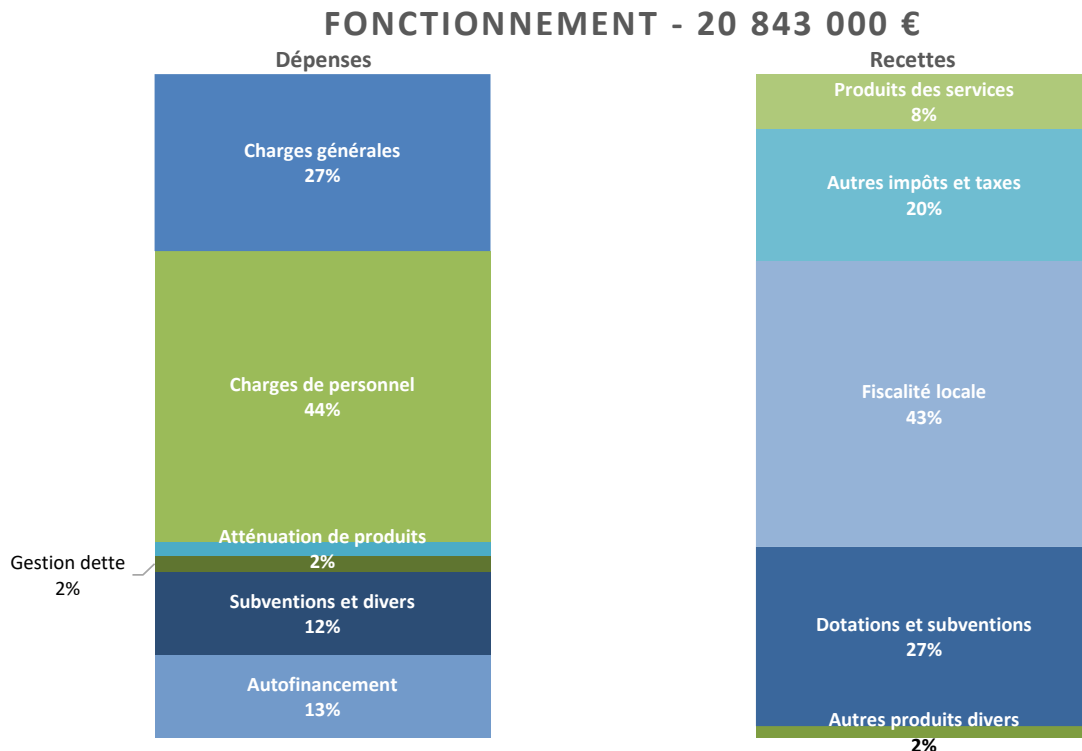
Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2026, la commune de Montaigu-Vendée totalisera donc 4 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal ;
- 2 budgets annexes pour la gestion des équipements et de services assujettis à la TVA : le budget Pompes Funèbres et le budget Immobilier de commerces de proximité ;
- 1 budget annexe assujetti à la TVA pour les opérations d'aménagement urbain (lotissements, ZAC).

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRIMITIF

2.1. La section de fonctionnement

Au 30 septembre 2025, la balance du budget de fonctionnement s'établirait à 20 843 000 €, en hausse de 3%.



Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 20 831 000 €, en hausse de 645 000 € par rapport au budget primitif 2025. Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 18 228 000 €, en hausse de 605 000 € par rapport au budget primitif 2025.

a) Les recettes de fonctionnement

▪ La fiscalité locale

Les **produits de la fiscalité locale** représentent 43% des recettes et progresseraient de 3% par rapport au budget primitif 2025.

Ils sont estimés à 8 995 000 €.

Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, les produits de la fiscalité directe locale évolueraient selon les variations suivantes :

- L'évolution **légal**e des bases fiscales de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires prudemment estimée à + 1% de revalorisation légale, en lien avec l'inflation de novembre 2025 pas encore connue ;
- L'évolution **physique** des bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties estimée à +1%, en cohérence avec les évolutions constatées sur les dernières années ;

- Le maintien des taux de fiscalité identiques à ceux de 2025 ;
Suite à la création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée au 1^{er} janvier 2019, le mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de la fiscalité directe locale est lissé sur 12 ans et se poursuivra en 2026.
- Le produit fiscal attendu est estimé à 8 286 000 €, considérant l'application du coefficient correcteur de 0,912469, censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations de taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et au transfert de la part départementale de taxe foncière.
- Les droits de place sont stables à 9 000 € ;
- Les droits de mutation à titre onéreux, sont estimés à 700 000 €, en hausse de 100 k€ conformément à l'évolution constatée en 2025, avec la légère reprise du marché immobilier.

▪ Les autres impôts et taxes

Les **autres produits fiscaux** représentent 20% des recettes et sont stables par rapport au budget primitif 2025.

Ils sont estimés à 4 135 000 €.

Ils évolueraient de la manière suivante :

- L'Attribution de Compensation pour un montant de 3 729 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2025 ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire, instituée en 2023 comme nouveau modèle de solidarité financière, pour 202 000 €, estimée en hausse de 1% par rapport au montant perçu en 2025, suivant la revalorisation légale des bases ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales estimé à 204 000 €. Ce montant correspond à la garantie de sortie du dispositif, soit 90% de la part de droit commun de 2025.

La synthèse des produits fiscaux locaux et nationaux est la suivante :

	Bases prévisionnelles 2025	Produits prévisionnels 2025	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026
TH Résidences secondaires	373 500 €	83 701 €	1,0%	377 235 €	22,41%	85 000 €
TFB	23 976 000 €	8 727 264 €	2,0%	24 455 520 €	36,40%	8 902 000 €
coefficient correcteur		- 911 720 €				- 990 000 €
TFNB	578 400 €	285 903 €	1,0%	584 184 €	49,43%	289 000 €
Droits de place	-	9 000 €	-	-	-	9 000 €
Droits de mutation	-	600 000 €	-	-	-	700 000 €
Fiscalité locale		8 185 148 €				8 995 000 €
Attribution de compensation	-	3 723 924 €	-	-	-	3 729 000 €
Dotation de Solidarité Communautaire	-	202 921 €	-	-	-	202 000 €
FPIC	-	227 332 €	-	-	-	204 000 €
Autres impôts et taxes		4 154 177 €				4 135 000 €
TOTAL		12 339 325 €				13 130 000 €

▪ Les dotations

Les dotations représentent 27% des recettes et progresseraient de 1% par rapport au budget primitif 2025. Elles sont estimées à 5 620 000 €.

Les principales modifications concernent :

- Une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (part forfaitaire en hausse avec l'effet population et dotation communes nouvelles en légère baisse) en regard aux réalisations 2025
- Une baisse sensible de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) en regard aux réalisations 2025 ;

- Une baisse de 78 k€ des compensations de fiscalité versées par l'Etat, suivant l'évolution légale des bases fiscales de +1% mais ponctionnées de 50 k€ compte tenu des annonces d'orientations du projet de loi de finances ;
- La réintroduction du Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement, soit un gain de 65 k€ (le crédit avait été annulé au budget primitif 2025, disposition finalement non retenue en loi de finances 2025) ;
- Une baisse des dotations perçues pour la délivrance des titres d'identité (-15k€) tenant compte de la normalisation de l'activité en 2025 ;
- Une hausse des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour le bonus territoire, conforme aux réalisations déjà constatées pour 2025.

▪ Les autres produits de fonctionnement

Les produits des services, estimés à 1 723 000 €, augmenteraient de 25% en 2026, essentiellement dû à la mutualisation des services.

Les participations des usagers pour les services à la population (enfance et éducation, cimetières, occupation du domaine public) augmenteraient de 19 k€, selon les révisions tarifaires en vigueur.

Les refacturations à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pour le personnel mutualisé augmentent de 321 k€, sous l'effet de nouvelles mutualisations de personnel décidées en 2025 (44 nouveaux agents chargés de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments).

Les autres produits de gestion courante seraient en hausse de 8 500 €. Ils concernent les loyers et locations de salles, pour 158 000 €, estimés en concordance avec les révisions tarifaires en vigueur.

Les atténuations de charges de personnel sont estimées en hausse de 20 000 €, à 200 000 €, tenant compte des remboursements d'assurance et de la participation des agents communaux aux titres restaurants.

b) Les dépenses de fonctionnement

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représenteraient 27% des dépenses de fonctionnement et augmenteraient de 2,5% par rapport au budget primitif 2025.

Elles sont estimées à 5 560 000 €.

Les principales modifications concernent :

- L'inflation sur l'approvisionnement en gaz et sur le coût des services, tel que présenté ci-dessus ;
- L'augmentation des coûts d'assurances pour les biens de la commune, tendance observée au niveau national auquel s'ajoutent des surfaces supplémentaires à garantir ;
- Le développement d'actions nouvelles pour le Plan Educatif de Territoire, la valorisation du patrimoine et l'animation du commerce de proximité.

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représenteraient 44% des dépenses et sont estimées à 9 111 000 €.

Les charges du personnel employé par Montaigu-Vendée seraient stables.
Les principales modifications concernent :

- Des augmentations de charges résultant de mesures nationales et locales
 - o Mesures nationales : augmentation des cotisations employeur CNRACL et participation à la complémentaire santé +92 k€
 - o Mesures locales : amélioration des rémunérations (Glissement Vieillesse Technicité et revalorisations régimes indemnitaires) : +85 k€
- Des diminutions de charges résultant d'un plan d'économies local : optimisation des organisations (non-remplacements ou fin de contrats pour un volume de 3 équivalents temps plein) – 177 k€. 2026 sera la première année d'effet budgétaire sur cette optimisation

Les charges de personnel mutualisé progresseraient de 5%, pour 441 k€, compensées par des refacturations de 313 k€.

La principale évolution concerne le service Bâtiments qui intègre la mutualisation depuis janvier 2025. Pour ce nouveau service mutualisé, la masse salariale des 10 agents de Terres de Montaigu, représentant 2,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments de Montaigu-Vendée, est refacturée par Terres de Montaigu/

Pour la même activité, la masse salariale de 35 agents communaux, représentant 7,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments intercommunaux est refacturée à Terres de Montaigu.

▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante, regroupant les indemnités aux élus, les subventions et les contributions obligatoires aux écoles privées représentent 12% de dépenses et sont évaluées en hausse de 5% par rapport au budget primitif 2025. Cette enveloppe de 2 579 000 € est provisoire, certains éléments étant encore en cours d'analyse.

Les indemnités versées aux élus sont stables.

Les subventions aux associations seront instruites en fin d'année. Au stade du débat d'orientations budgétaires pour 2026, une enveloppe de 1 130 000 € est reconduite et pourra être ajustée au budget primitif. Les contributions obligatoires sont estimées à 982 000 € et seront confirmées par délibération en décembre 2025.

Les atténuations de produits sont évaluées en baisse de 17%, prévues pour 458 000 €, concernant :

- Les dégrèvements de taxe foncière stables à 4 k€ ;
- L'abondement à la solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu prévue à hauteur de 354 k€, montant provisoire dans l'attente du calcul des bases 2025 et en forte baisse par rapport au budget primitif 2025 avec l'abondement de Terres de Montaigu ;
- L'intégration d'une potentielle contribution de 100 k€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO).

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en baisse à 500 000 € en 2026. Cette variation s'explique par la baisse des taux variables, et notamment le livret A, qui permet de contenir l'enveloppe, même avec les nouveaux emprunts souscrits en 2024 et 2025.

Les charges exceptionnelles sont stables à 20 000 € pour 2026.

Les amortissements sont estimés à 1 150 000 € et le virement vers la section d'investissement à 1 465 000 €.

c) Les données relatives au personnel communal

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents de Montaigu-Vendée, sans distinction de leur affectation comptable (budgets principal et annexes) le cas échéant.

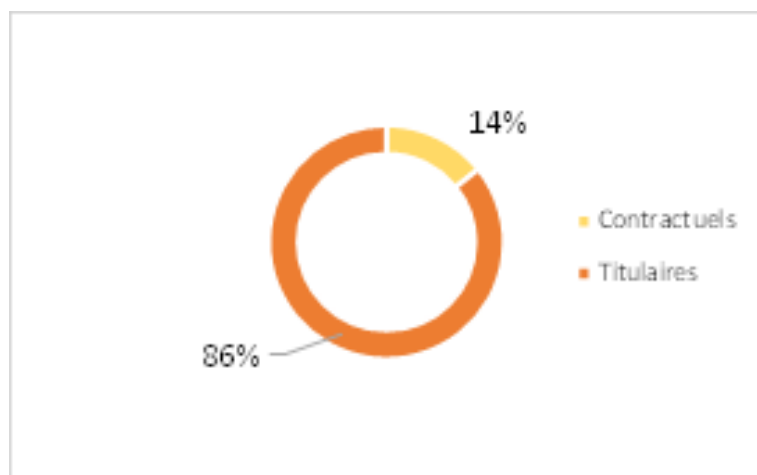
▪ Les effectifs

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptabilisait 155 agents sur postes permanents :

- 134 agents stagiaires et fonctionnaires, soit 86% de l'effectif
- 21 agents contractuels permanents (emplois vacants, CDI, remplaçants), soit 14% de l'effectif

Evolution des effectifs permanents	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Titulaires	138	132	134
Contractuels permanents	18	22	21
TOTAL	156	154	155

Au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale, la part des titulaires est de 74% (58% de femmes et 42% d'hommes) tandis que la part de contractuels est de 26% (67% de femmes et 33% d'hommes).

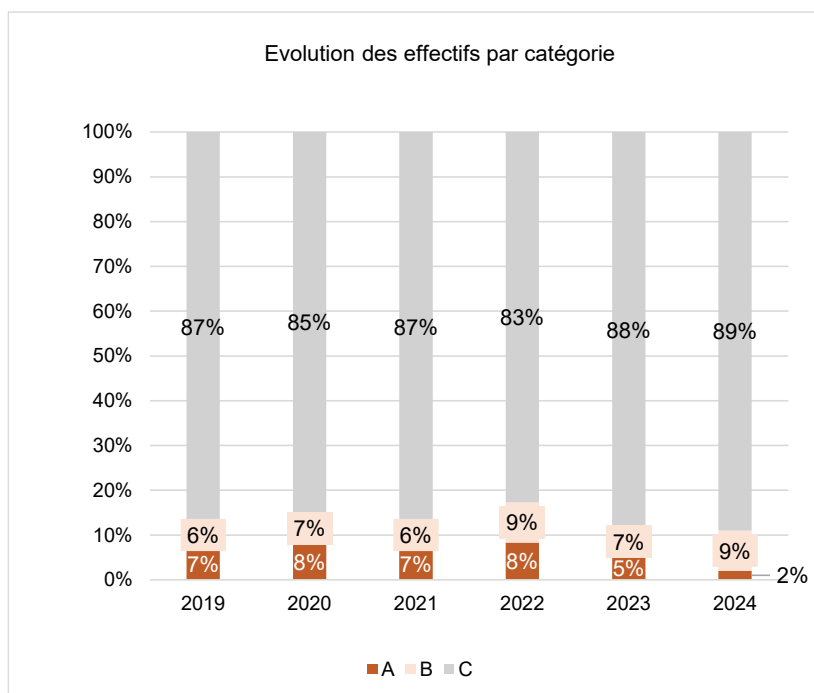


Les difficultés rencontrées pour recruter des agents titulaires sur différents métiers conduisent au recrutement de contractuels. Les contractuels recrutés sur des postes vacants se retrouvent essentiellement dans les filières technique et animation (services techniques et périscolaires).

■ Répartition des agents

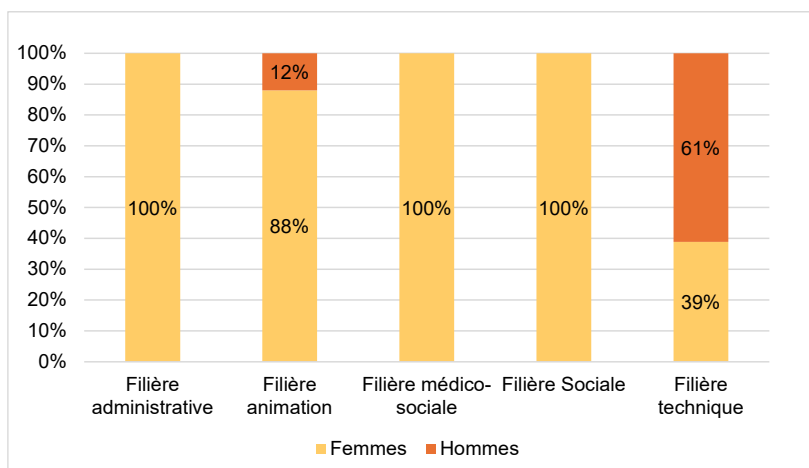
Répartition par catégorie

La répartition par catégorie évolue peu d'une année sur l'autre depuis 2019.



Répartition par filière :

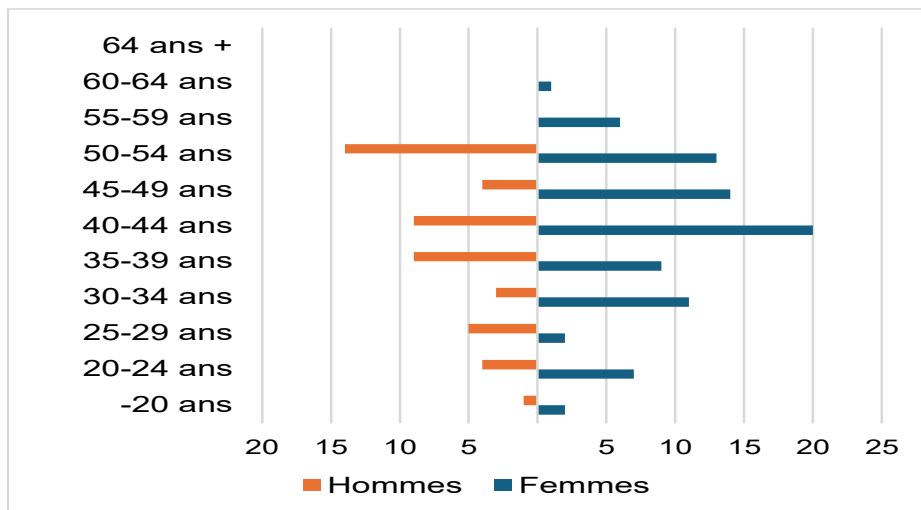
Les agents de la fonction publique territoriale sont classés par filière. Celles-ci correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales et regroupent les cadres d'emplois d'une même famille.



▪ Pyramide des âges

L'âge moyen sur l'effectif permanent est de 45 ans pour les hommes et les femmes.

Dans la Fonction Publique Territoriale, la moyenne d'âge des femmes et des hommes est de 46 ans et continue d'augmenter. Cette tendance concerne les trois versants de la fonction publique.



- A Montaigu-Vendée, 13% des femmes et 6% des hommes ont moins de 30 ans, soit une proportion moins importante qu'au niveau national où la part des moins de 30 ans est de 15% pour les femmes et les hommes.
- Concernant la part des plus de 50 ans, 35% sont des femmes et 43% sont des hommes. Au niveau national, 39,3% sont des femmes et 38,3% sont des hommes.

▪ Absentéisme

Le taux d'absentéisme médical s'établit à 4,17% au 31 décembre 2024, contre 6,29% dans les communes de même strate.

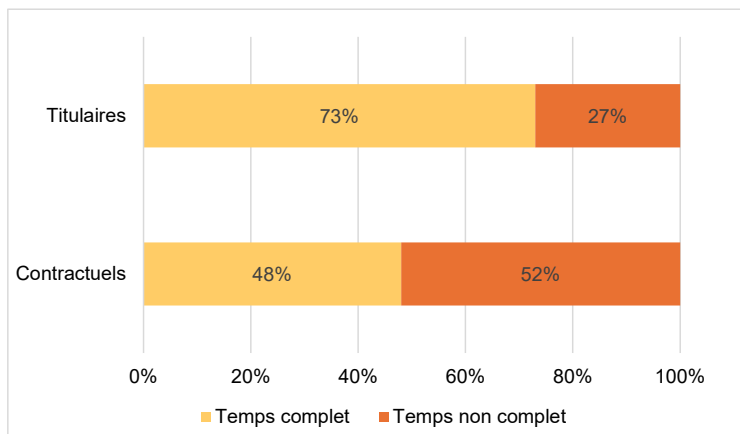
▪ Temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de la commune de Montaigu-Vendée est fixée à 1 607 heures, par délibération du 14 décembre 2021.

Les postes à temps non complets sont des postes ouverts pour une quotité de travail inférieur à 35h : ils sont adaptés aux besoins du service.

Il s'agit la plupart du temps d'agents des filières technique, animation et sociale.

Temps complet / temps non complet



Les titulaires à temps complet ont augmenté de 6 points, suite à des décisions de complément de temps.

Temps partiel

Les temps partiels sont des postes ouverts à temps plein, aménagés, sur demande de l'agent avec accord de l'employeur.

13 femmes et 4 hommes travaillent à temps partiel.

Type de temps partiel	Catégorie	Femmes	Hommes	Total général
Temps partiel sur autorisation	A	0	0	0
	B	0	0	0
	C	11	2	13
Total Temps partiel sur autorisation		11	2	13
	A	0	0	0
	B	1	0	1
	C	1	2	3
Total Temps partiel de droit		2	2	4
Total général		13	4	17

▪ Rémunérations

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Budget de fonctionnement	15 821 113 €	17 721 027 €	18 607 150 €
Charges de personnel	7 231 381 €	7 778 292 €	8 146 839 €
Dont			
Rémunérations annuelles brutes (emplois permanent)	4 209 306 €	3 959 027 €	3 987 094 €
Primes et indemnités	511 949 €	559 110 €	552 070 €
Heures supplémentaires	57 709 €	62 430 €	49 149 €
NBI	22 812 €	21 204 €	22 633 €
Rémunération sur emploi non permanents	318 345 €	482 701 €	484 276 €

La collectivité a délibéré pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

En février 2025, 152 agents ont bénéficié du Complément Indemnitaire Annuel pour un montant total brut de 83 039 €, suite aux entretiens professionnels 2024.

▪ Les avantages en nature

Un agent de la collectivité bénéficie d'avantages en nature sous forme de logement de fonction.

▪ Les mutualisations

Il existe plusieurs formes de mutualisations entre la commune de Montaigu-Vendée et son Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La convention de mutualisation des services a été approuvée de manière concordante en décembre 2022 et régit les règles et conditions de mutualisation entre les 4 organismes.

La masse salariale prévisionnelle pour 2026 intègre ces éléments de mutualisation et de refacturation de personnel en service commun et mis à disposition.

Des conventions de mise à disposition de service existent également pour des interventions techniques (entretien de bâtiments ou d'espaces, manifestations).

d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section de fonctionnement serait le suivant :

DEPENSES	Pour mémoire budget 2025	Prévision DOB 2026	Variation 2025/2026		RECETTES	Pour mémoire budget 2025	Prévision DOB 2026	Variation 2025/2026	
011 - charges générales	5 427 000 €	5 560 000 €	2,5%	133 000 €	013 - atténuation de charges	180 000 €	200 000 €	11%	20 000 €
012 - charges de personnel	8 670 000 €	9 111 000 €	5%	441 000 €	70 - ventes de produits	1 382 800 €	1 723 000 €	25%	340 200 €
014 - atténuation de produits	551 000 €	458 000 €	-17%	-93 000 €	73 - impôts et taxes	4 135 000 €	4 135 000 €	0,0%	0 €
65 - autres charges de gestion	2 445 000 €	2 579 000 €	5%	134 000 €	731 - fiscalité locale	8 770 000 €	8 995 000 €	2,6%	225 000 €
66 - charges financières	510 000 €	500 000 €	-2%	-10 000 €	74 - dotations et subventions	5 568 700 €	5 620 000 €	1%	51 300 €
67 - charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	0%	0 €	75 - autres produits de gestion	149 500 €	158 000 €	6%	8 500 €
Opérations réelles	17 623 000 €	18 228 000 €	3%	605 000 €	Opérations réelles	20 186 000 €	20 831 000 €	3%	645 000 €
023 - virement à la section d'investissement	1 475 000 €	1 465 000 €	-0,7%	-10 000 €					0 €
042 - amortissements	1 100 000 €	1 150 000 €	5%	50 000 €	042 - amortissements	12 000 €	12 000 €	0%	0 €
Opérations d'ordre	2 575 000 €	2 615 000 €	2%	40 000 €	Opérations d'ordre	12 000 €	12 000 €	0%	0 €
TOTAL	20 198 000 €	20 843 000 €	3%	645 000 €	TOTAL	20 198 000 €	20 843 000 €	3%	645 000 €
Epargne brute	2 563 000 €	2 603 000 €	2%	40 000 €					

Au stade du débat d'orientations budgétaire 2026, et hors résultats 2025 qui ne seront connus qu'après le vote du budget primitif, l'autofinancement brut tiré de la section de fonctionnement serait de 2 603 k€, en progression de 40 k€.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette disponible pour financer le programme d'équipement est estimée à 740 k€ en baisse de 23k€.

2.2. Les perspectives d'investissement

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026.

a) La programmation des investissements

Pour mettre en œuvre le programme électoral et ne pas obérer la situation financière de Montaigu-Vendée, une prévision globale a été proposée pour maintenir des épargnes satisfaisantes permettant d'investir largement pour le territoire et ses habitants.

Sur le volet investissement, le cadrage retient une préservation du fonds de roulement à 1 250 000 € et un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios financiers et préserver les épargnes. Ces conditions doivent permettre de mettre en œuvre les projets pensés pour la commune.

La programmation des investissements s'élève à près de 42 M€ sur cette période, se répartissant entre les projets lancés en fin de mandat précédent, les nouveaux projets du mandat 2020-2026 et des enveloppes récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets pérennes de la collectivité.

PROJETS	Total 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Projets mandat 2014-2020	3 362 623	2 302 860	369 342	1 734	674 047	0	0	0
Projets mandat 2020-2025	27 202 910	852 481	4 304 720	8 110 769	9 506 940	4 428 000	670 000	145 000
Enveloppe potentielle nouveaux projets	0	0	0	0	0	0	2 412 000	2 937 000
Enveloppes récurrentes	11 177 603	3 633 758	1 365 332	2 178 513	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
TOTAL PROGRAMME D'EQUIPEMENT	41 743 136	6 789 099	6 039 394	10 291 016	12 180 987	6 428 000	5 082 000	5 082 000

La programmation des investissements sera financée par :

- Des recettes externes pour 17,4 M€ (FCTVA, subventions, valorisation du patrimoine) ;
- Des emprunts nouveaux pour 16,4 M€ ;
- L'autofinancement dégagé sur le cycle de gestion pour 8 M€.

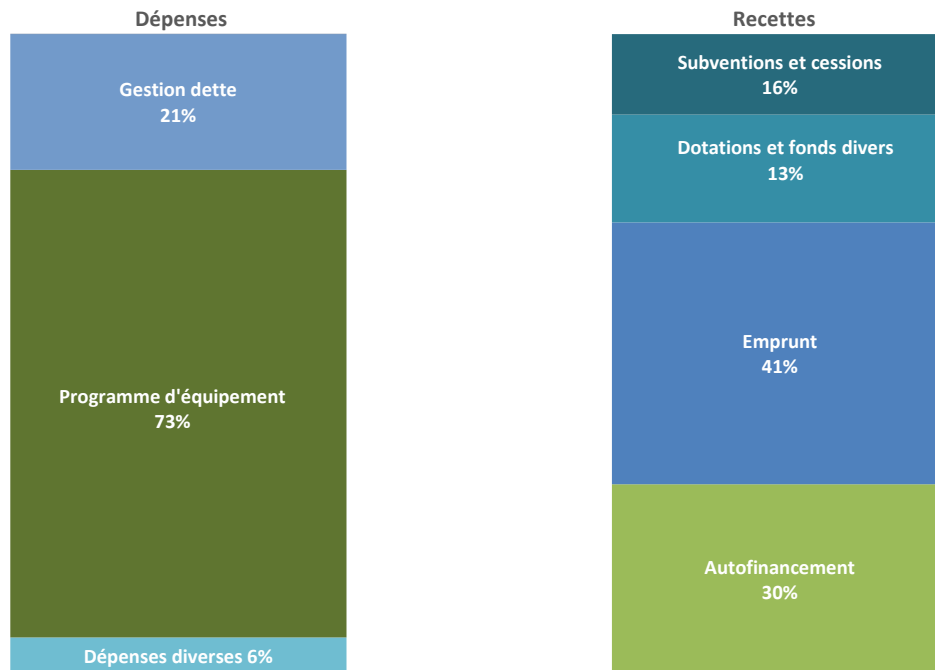
La programmation des investissements 2026-2031 sera proposée à l'issue des élections municipales 2026, pour répondre au programme électoral des élus nouvellement en place. A ce stade, une enveloppe prévisionnelle est estimée, au regard des épargnes prospectives mobilisables.

Pour mémoire, les autorisations de programme suivantes sont ouvertes :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Eglise de Boufféré	2 020 000,00 €	2021-2025
Eglise de Saint Hilaire de Loulay	3 122 830,00 €	2021-2026
Ecole Jules Verne	8 400 000,00 €	2021-2025
Ecole des Jardins	1 615 000,00 €	2022-2026
Restaurant scolaire de Boufféré	3 261 000,00 €	2021-2025
Salle de sport de Saint Georges	2 483 000,00 €	2021-2026
Aménagement Val d'Asson – phase 2	1 235 260,00 €	2021-2025
Plan Arbres	500 000,00 €	2024-2028
Programme Voirie	2 700 000,00 €	2024-2026

Au 30 septembre 2025, la balance du budget d'investissement 2026 s'établit à 8 805 000 €.

INVESTISSEMENT - 8 805 000 €



b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 8 805 000 € pour 2026.

Le remboursement du capital de la dette passe de 1 800 000 € à 1 863 000 € pour l'année 2026.

Le programme d'équipement traduit également le programme politique du mandat 2020-2026 et est estimé à ce jour à 6 428 000 €.

Les projets phares sont les suivants :

- Les opérations structurantes : 4 428 k€ dont
 - Salle de sports Petite Maine à Saint Georges de Montaigu
 - Schéma Vélo
 - Plan Arbres
 - Participation à l'hôtel d'agglomération
- Les enveloppes récurrentes : 2 000 k€ dont
 - Travaux dans le patrimoine bâti et non bâti
 - Travaux de voirie
 - Matériels des services et équipements

Le reversement de la taxe d'aménagement à Terres de Montaigu pour les constructions situées en zone économique et touristiques est prévu pour 500 000 €, en forte hausse pour le reversement d'une taxe d'aménagement en secteur économique perçue en 2025.

c) Les recettes d'investissement

En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Des dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement) pour 1 480 000 € ;
- Des subventions d'investissement et cessions pour un montant estimé de 1 108 000 € à ce jour ;
- Un emprunt d'équilibre de 3 600 000 €, dont le montant sera actualisé après reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 ;
- Un autofinancement prévisionnel net de 2 615 000 €, correspondant aux amortissements et au prélèvement de la section de fonctionnement.

d) L'équilibre

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section d'investissement serait le suivant :

DEPENSES	Prévision DOB 2026	Variation 2025/2026		RECETTES	Prévision DOB 2026	Variation 2025/2026	
Gestion des cautions	2 000 €	0%	0 €	Gestion des cautions	2 000 €	0%	0 €
Dotations et fonds divers	500 000 €	85%	230 000 €	Dotations et fonds divers	1 480 000 €	-24%	-479 000 €
Gestion de la dette	1 863 000 €	3%	63 000 €	Subventions et cessions	1 108 000 €	-11%	-131 000 €
Programme d'équipement	6 428 000 €	-36%	-3 646 000 €	Emprunt	3 600 000 €	-44%	-2 783 000 €
Opérations réelles	8 793 000 €	-28%	-3 353 000 €	Opérations réelles	6 190 000 €	-35%	-3 393 000 €
				Virement section fonctionnement	1 465 000 €	-1%	-10 000 €
Amortissements	12 000 €	0%	0 €	Amortissements	1 150 000 €	5%	50 000 €
Opérations d'ordre	12 000 €	0%	0 €	Opérations d'ordre	2 615 000 €	2%	40 000 €
TOTAL	8 805 000 €	-28%	-3 353 000 €	TOTAL	8 805 000 €	-28%	-3 353 000 €

e) La gestion de la dette

▪ L'encours de la dette

Budget principal	Capital restant dû au 01/01/24	Capital restant dû au 01/01/25	Capital restant dû au 01/01/26	Amortissement 2026	Intérêts théoriques 2026	Annuité théorique 2026	Année d'extinction de l'encours
31 contrats	10 967 787 €	17 568 491 €	18 714 460 €	1 862 160 €	496 731 €	2 358 891 €	2050
Budgets annexes	Capital restant dû au 01/01/24	Capital restant dû au 01/01/25	Capital restant dû au 01/01/26	Amortissement 2026	Intérêts théoriques 2026	Annuité théorique 2026	Année d'extinction de l'encours
Immobilier de commerces (2)	1 253 334 €	1 151 575 €	1 046 667 €	103 333 €	22 103 €	125 436 €	2036
Opérations d'aménagement urbain (3)	2 461 691 €	2 189 277 €	1 953 639 €	210 914 €	11 793 €	289 368 €	2036
S/total budgets annexes (5)	3 715 024 €	3 340 852 €	3 000 306 €	314 248 €	33 896 €	348 144 €	
TOTAL (36 emprunts)	14 682 811 €	20 909 342 €	21 714 766 €	2 176 408 €	530 628 €	2 707 035 €	

Source : Etat de la dette Finance Active, hors ICNE

Au stade du DOB 2026, l'encours de la dette global augmente de 805 426 € entre 2025 et 2026. Un nouvel emprunt de 3 000 000 € a été encaissé en 2025, expliquant la variation du capital restant dû.

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale, obtenu par le rapport intérêts 2026 / encours au 1^{er} janvier 2026, s'élève à **2,44%**, pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 6 mois. Il diminuerait en 2026, sous l'effet du désendettement.

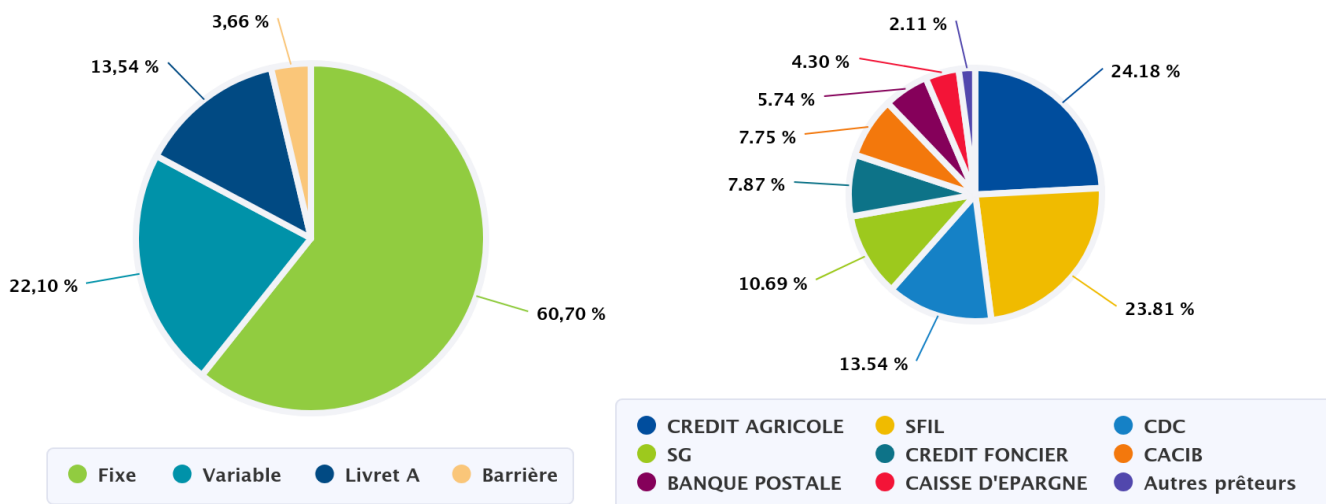
Pour le budget principal, l'encours par habitant est estimé à **869 €** début 2026, contre 998 € en moyenne pour notre strate.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2026 est estimée à **5,9 années**, situé entre 11 et 13 ans.

▪ La répartition par type de taux et par prêteur

Au 1^{er} janvier 2026, la dette globale est composée de 36 contrats d'emprunts. 61% de l'encours est adossé à un taux fixe ; 39% à un taux variable ou révisable. La dette est équilibrée entre les prêteurs.

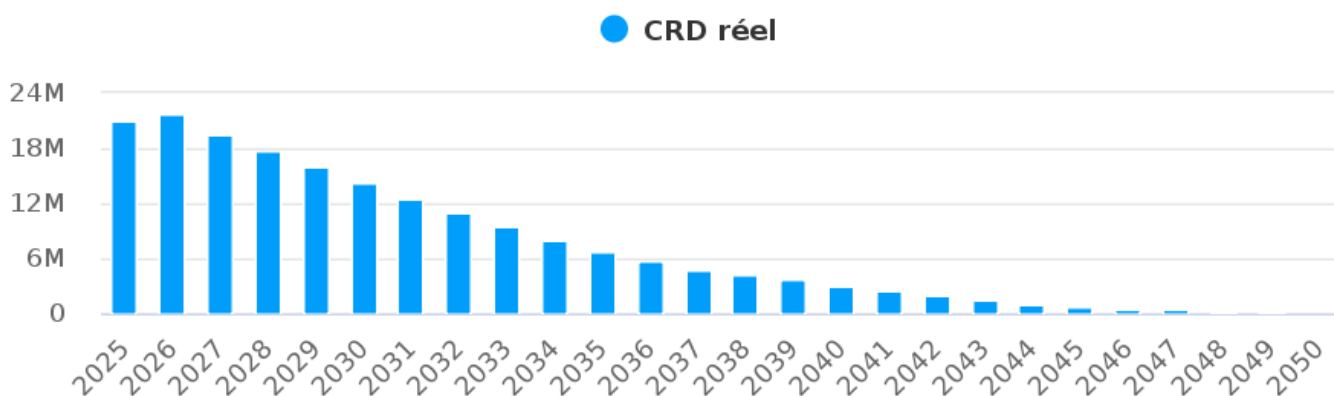
96% de l'encours sont classés en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler, 4% en B1.



Source : Synthèse Finance Active

▪ Le profil d'extinction de la dette

A horizon 2050, la dette actuelle serait intégralement remboursée, avec un désendettement plus rapide sur les années 2026-2027.



Source : Profil d'extinction Finance Active

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES

3.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 187 000 €, provenant exclusivement des loyers et charges des immeubles loués (commerces et cellules médicales), en hausse de 9k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 187 000 €, correspondant principalement aux charges à caractère général pour 48 k€ (comprenant les fluides, les charges de copropriété et l'entretien des bâtiments), les charges financières pour 23 k€.

Les écritures d'ordre concernent les amortissements pour 65k€ et le virement à la section d'investissement pour 48k€.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 706 000 €, correspondant principalement au programme d'équipement pour 600 k€ (travaux dans les pôles santé) et au remboursement de la dette et des cautions pour 106 k€. Le programme d'équipement sera susceptible d'être réajusté au budget primitif 2026 selon la programmation de travaux et au budget supplémentaire 2026, avec la reprise des restes à réaliser.

Le financement de ces investissements serait réalisé par l'autofinancement pour 113k€, par des subventions d'investissement 186 k€ et l'emprunt pour 407 k€, dont le montant sera revu après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 serait de 1 046 667 €, correspondant à 2 prêts.

3.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget Pompes Funèbres sont estimées à 183 000 €, provenant principalement de la vente de caveaux prévue à 30 k€ et de la gestion des stocks pour 153 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 183 000 €, dont 52 k€ pour les charges générales, 1 k€ pour les autres charges de gestion courante et 130 k€ pour la gestion de stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 153 000 € et correspondent uniquement à la valorisation des stocks.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 130 000 € et à un emprunt d'équilibre de 23 000 €, dont le montant sera revu après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026.

3.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain regroupe depuis 2024 l'ensemble des opérations d'aménagement et de lotissements.

Une comptabilité analytique permet de suivre l'équilibre financier de chaque opération d'aménagement.

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 12 500 000 €, provenant des ventes de terrains pour 1 350 k€, d'écritures d'ordre pour 12 k€ et de la valorisation des stocks pour 11 138 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12 500 000 €, dont 622 k€ pour des achats de terrains, 5 079 k€ pour des travaux d'aménagement pour Les Quais Saint Hilaire, Les Hauts de Montaigu, L'Hommelet Les Caillaudières, Les Noëllles, Les Vignes et la ZAC de L'Espérance, et 6 785 k€ pour la valorisation des stocks et écritures d'ordre.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 11 358 000 € et correspondent au remboursement des emprunts pour 214 k€ et à la valorisation des stocks pour 11 138 k€.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 6 673 000 € et un emprunt d'équilibre de 4 579 000 €, dont le montant sera revu après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 1 953 639 €, correspondant à 3 prêts.

4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Au stade du Débat d’Orientations Budgétaires 2026, la vision consolidée du budget principal et des 3 budgets annexes serait la suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
16301 Budget principal			
Dépenses	20 843 000,00 €	8 805 000,00 €	29 648 000,00 €
Recettes	20 843 000,00 €	8 805 000,00 €	29 648 000,00 €
16302 Immobilier de commerces			
Dépenses	187 000,00 €	706 000,00 €	893 000,00 €
Recettes	187 000,00 €	706 000,00 €	893 000,00 €
16340 Service extérieur Pompes funèbres			
Dépenses	183 000,00 €	153 000,00 €	336 000,00 €
Recettes	183 000,00 €	153 000,00 €	336 000,00 €
16306 Opérations d'aménagement urbain			
Dépenses	12 500 000,00 €	11 352 000,00 €	23 852 000,00 €
Recettes	12 500 000,00 €	11 352 000,00 €	23 852 000,00 €
Total général	33 713 000,00 €	21 016 000,00 €	54 729 000,00 €